



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LE TEMPLE

II— CONSTRUCTION RELIGIOSO - HUMANITAIRE.

CHAPITRE VI

L'HUMANITARISME.

Faire de tous les Etats de l'Ancien et du Nouveau monde les départements d'une seule et même république, assujettir tous les peuples au gouvernement d'une Convention unique, n'est qu'une partie du plan que s'est tracé la secte judéo-maçonnique pour la construction de son Temple. «le plan entier n'a nulle part été mieux exposé que dans la profession de foi que fit un journal américain, **Le Libertaire** de New-York, en présentant au public son premier numéro.

“**Le Libertaire** n'a de patrie que la patrie universelle, Il est l'ennemi des bornes. Il est ennemi des bornes-frontières des nations; il est ennemi des bornes-frontières des champs; il est ennemi des bornes-frontières de la famille. Pour lui, l'Humanité est un seul et même corps dont les membres ont un même et égal droit à leur entier et libre développement, qu'ils soient les fils d'un continent ou d'un autre, qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre sexe, à telle ou telle race.

“De religion, le **Libertaire** n'en a aucune; il est protestant contre toutes ; il professe la négation de Dieu et de l'âme; il est athée et matérialiste, attendu qu'il affirme l'unité universelle et le progrès infini, et que l'unité ne peut exister ni individuellement, ni universellement, avec la matière esclave de l'esprit et l'esprit oppresseur de la matière, comme le progrès ne peut être infiniment perfectible, s'il est limité par cette borne ou barrière où les humanicides ont tracé avec de la boue et du sang le nom de Dieu”.

L'unité universelle et le progrès infini, c'est, sous sa forme moderne, la double affirmation de l'évolution panthéistique. Dieu n'est point, il se fait en nous et en toutes choses. Telle est la doctrine que la conjuration judéo-maçonnique veut substituer à la doctrine du **Christ**; tel est le temple ou l'humanité unifiée

doit venir s'abriter.

La grande étape sur la route qui doit y mener est celle de la Religion humanitaire.

Bien souvent déjà nous l'avons entendu acclamer, il y a un siècle, à la Convention, et de nos jours à la Chambre des députés, dans les clubs et dans les écrits des sectaires. Renan, dans **l'Avenir de la science**, résume en ces mots la pensée de la secte et la sienne:” Ma conviction intime est que la religion de l'avenir sera le pur humanisme, c'est-à-dire le culte de tout ce qui est de l'homme”.

Un puissant effort est fait en ce moment, sur tous les points de l'univers, pour amener le genre humain tout entier à cette religion humanitaire. Nous sommes sans doute loin d'avoir saisi toute la trame de cette conspiration, nous en exposerons ce que nous avons pu en découvrir.

L'idée d'une religion humanitaire commence à se manifester à la même époque que celle de la République universelle, c'est-à-dire vers la fin du XVIIe siècle, on vit un personnage dont le vrai nom est inconnu, mais qui se fait appeler Eyrénée Philalèthe, parcourir la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Amérique. En tous ces pays, il parlait d'une religion “humanitaire” à établir dans le monde. “Ses écrits, dit Claudio Jannet, qui renvoie à l'Histoire Hermétique de Lenglet-Dufernois (I,402), ont une teinte judaïque très prononcée. L'humanitarisme s'y donne déjà comme devant remplacer le christianisme”.

Au siècle suivant, observe M. Joseph Lemann, le philosophisme commence à se mettre à l'exécution de ce plan d'enfer. Il y emploie la maxime qui, après plus d'un siècle, n'a rien perdu de son prestige:”Toutes les religions sont bonnes”. Cette maxime avait pour but d'abaisser le christianisme et de préparer le terrain pour un temps plus ou moins éloigné à la religion humanitaire: car du moment où on n'admettait entre les religions ni infériorité, ni supériorité, il n'y avait plus à considérer en chacun et en tous que l'humanité et à proclamer les “Droits de l'homme”.

(à suivre)

Mgr DELASSUS “Le problème de l'heure présente”

LE CATÉCHISME DU NOUVEL AGE DE L'HOMME.

M. L'Abbé M. Simoulin.

Sur la foi des rapports si élogieux faits par toutes les plumes catholiques, y compris amies de la Tradition, j'ai ouvert avec espérance le Catéchisme de l'Eglise Catholique. Je l'ai lu... je l'ai refermé... et cette question qui hantait les journées du petit Thomas d'Aquin m'est venue à l'esprit : qui est Dieu. ? qu'est-ce que Dieu. ? Oserais-je même ajouter que cette clameur d'indignation qui a secoué les cieux lors de la révolte de Lucifer a failli secouer mon âme : Quis ut Deus. ? Qui est comme Dieu. ? Et j'étais encore tenté de reprendre à mon compte la remarque de Jésus-Christ : "et laudavit dominus villicum iniquitatis quia prudenter fecisset... et le maître loua l'intendant malhonnête pour la prudence de sa conduite".

Interrogation, indignation et admiration, tels sont les sentiments entre lesquels oscille mon esprit au terme de cette lecture, que je voulais pourtant bienveillance

Interrogation, car je n'ai pas trouvé les réponses claires aux grandes questions que l'on peut poser à l'Eglise : qu'est-ce que Dieu. ? qu'est-ce que l'Eglise. ? qu'est-ce que la grâce. ? qu'est-ce qu'un sacrement. ? qu'est-ce que la Messe. ? qu'est-ce que le prêtre. ? J'ai trouvé bien des descriptions, des qualifications, et beaucoup de considérations parfois très belles et vraies sur ces choses, mais quasiment une de ces bonnes définitions, précises et sans ambiguïté, dans lesquelles l'Eglise a toujours aimé protéger sa foi. Pas une seule fois, par exemple, vous ne trouverez, pour définir Dieu, le mot de saint Jean : "Dieu est esprit", alors que l'Ancien Testament est abondamment cité, et bien sûr cet autre mot de St Jean : Dieu est Amour ! La foi elle-même nous est présentée en premier lieu comme "la réponse de l'homme à Dieu qui se révèle"... il faut attendre les no 153 et sq. pour en avoir une description plus exacte, et le no 1814 pour en avoir la définition.

Indignation, non point tant devant la façon dont Dieu est traité mais devant le sort réservé à son Eglise. Là est le péché mortel de ce catéchisme, qui reprend et structure les péchés du concile du Vatican II : œcuménisme doctrinal, libéralisme religieux, collégialité et promotion du sacerdoce commun des fidèles au détriment du sacerdoce ministériel des prêtres (no 874 à 933), disparition de la finalité propitiatoire du sacrifice de la Messe (no 1356 à 1381) judaïsation de l'Eglise (comparer entre autres le subtil glissement entre la Pâque juive et le sacrifice de la Croix, aux no 1363 et 1364., Le mémorial semble être le même). On en vient à se demander qu'est-ce qui nous sépare des juifs (no 839), puisque nous attendons la même chose qu'eux (no 840), puisqu'à peu près tout ce qui est catholique nous vient des juifs (même le Pater ! no 1096) et qu'il faut même nous mettre à leur école pour être bons catholiques (id). Nous sommes plus coupable qu'eux de la mort de Notre Seigneur (no 598) : "L'Eglise n'hésite pas à imputer aux chrétiens la responsabilité la plus grave dans le supplice de Jésus"!!!, et n'allez surtout pas chercher à savoir si nos premiers martyrs ont été massacrés par les juifs ! Les sectes protestantes et assimilées sont

des moyens ordinaires de salut (no 819). Quant aux orthodoxes, vraiment on se demande où est le problème (no 839). Les musulmans croient au Dieu créateur (et donc Trinitaire ?), et même sans doute en Jésus-Christ puisqu'ils ont la foi d'Abraham (no 841)!!!

Dans tout cela qu'est-ce qui fait surtout l'unité de l'Eglise. ? vous pensiez peut-être que c'est la foi ? eh bien non ! c'est la charité ! c'est aussi la foi, mais en second lieu (no 815). La foi, même si elle est affirmée nécessaire au salut (no 161), n'est plus considérée comme le commencement du salut. Elle n'est plus le point de départ de la justification, et donc le lien fondamental de l'Eglise. Quel contraste avec le magnifique décret du Concile de Trente sur la justification, si clair et si précis. Ce qui vous explique que l'unique Eglise du Christ "subsiste" (en latin dans le texte, vernis de tradition oblige !) dans l'Eglise catholique, laquelle n'est pas l'unique Eglise du Christ, mais simplement une de ses réalisations (no 816). Ce qui n'empêche pas que "Hors de l'Eglise pas de salut" (Nous frisons vraiment l'intégrisme !). Quant à l'Etat, dans ces conditions, il est clair qu'il ne doit pas privilégier quelque religion que ce soit (no 2107, 2244 et sq), surtout pas la nôtre, qui ne saurait prétendre être la seule vraie et maîtresse de vérité. Nous pouvons conserver tous nos dogmes - et l'essentiel est préservé, sauf quant à l'Eglise - mais à condition d'admettre et respecter tous les "éléments de sanctification et de vérité" contenus dans les autres. Quelques autres questions méritent encore une mention : les fins du mariage sont inversées (no 1601 et 2201), la régulation des naissances semble conforme à cette inversion, puisqu'il suffit de "justes raisons" (lesquelles ?) pour la légitimer; la conscience humaine est le premier de tous les vicaires du Christ (no 1178); la charité passe toujours par le respect du prochain et de sa conscience (no 1789); la personne humaine est le principe, le sujet et la fin de tout l'ordre social (no 1881, 1907, 1929, 1930); le respect de sa dignité et de ses droits est la norme fondamentale qui règle tout l'ordre moral, exprimé dans les dix commandements. Exemple : l'avortement, no 2270 à 2273.

Admiration enfin devant l'habileté des rédacteurs, spécialistes de la méthode moderniste. Ce travail est très bien fait, et la méthode est habile, sournoise. Telle est la grande malhonnêteté de ce travail : il y a en effet de très beaux rappels que l'on est heureux de lire, mais la démarche intellectuelle est faussée, et pervertit tout ce qu'il peut contenir de bon. Quel est le point de départ des réflexions. ? L'homme, encore l'homme et toujours l'homme. Là où on attend Dieu, on trouve l'homme. Exemples : titre du 1er chapitre consacré à la foi : l'homme est capable de Dieu ! Titre du 1er chapitre consacré à la morale : la dignité de la personne humaine. Et puis encore, cette autre spécialité de la pensée moderniste : "à les entendre, à les lire, on serait tenté de croire qu'ils tombent en contradiction avec eux-mêmes... loin de là : tout est pesé, tout est voulu. **Telle page de leur ouvrage pourrait être signée par un catholique; tournez la page, vous croyez lire**

un rationaliste."(St. Pie X - Pascendi - 8.9.1907) Exemples : no 1698 : la référence première et ultime de cette catéchèse sera toujours Jésus-Christ. Page suivante, la première question est : la dignité de la personne humaine. Autre exemple : no 2105 : l'Eglise manifeste ainsi la royauté du Christ sur toute la création et en particulier sur les sociétés humaines. Tournez la page, no 2108 : droit naturel à la liberté civile en matière religieuse.

En conclusion, ce catéchisme illustre la justesse de l'adage de St. Thomas : ultimum in executione, primum in intentione. Il vient le dernier, mais il nous révèle toute l'intention des réformateurs qui sont à l'œuvre depuis plus de trente ans dans l'Eglise (intention décelée et dénoncée dès le concile par Mgr Lefebvre) : faire, au-delà d'une Eglise conciliaire dont personne ne peut dire ce qu'elle est, une nouvelle Eglise catholique, où le mot universel signifie collégial, mondial et cosmique, une Eglise pour l'Homme, pour toute l'humanité justifiée par l'incarnation du Verbe divin. Cette Eglise du Nouvel-Age de l'Homme, tous les hommes en font partie, quelle que soit leur religion, s'ils sont fidèles à leur conscience et respectueux de la conscience des autres. Le rôle de la religion, dans cette Eglise libérale et cosmique, n'est pas de transmettre une vérité dont elle est dépositaire, mais de donner aux hommes, en accord avec les autres religions, un minimum éthique qui permette à chacun de vivre heureux en paix avec son voisin. Quel est ce minimum ; la reconnaissance et le respect de l'Homme a supplanté celui de Dieu... et que Jésus-Christ s'arrange comme il voudra avec les princes du mensonge qui consentent à vénérer l'Homme avec vous si vous les vénérez eux-mêmes.

Ce catéchisme est la conclusion, l'achèvement et la synthèse de trente années de bouleversements conciliaires. Il vient à son heure, comme Napoléon, pour mettre un point final aux débordements et aux excès - ce qui renforce son côté conservateur - et pour structurer de façon cohérente et ordonnée l'œuvre de la révolution. Ainsi il met à la portée de tous, comme une somme théologique, tout ce qui demeurerait inaccessible au commun des fidèles, tout ce qui était diffus, confus, dispersé dans une multitude de textes, de discours et d'action, et donne à tout cela force légale et obligatoire. Nul ne peut plus ignorer aujourd'hui la loi conciliaire.

Une ultime remarque : scrutez la liste des références. Parmi tout les papes cités par le catéchisme, pour le XXème siècle, il n'en manque que trois : Jean-Paul I (cela s'explique aisément), Benoît XV (c'est encore plausible) et enfin saint Pie X ! Ce dernier, pas plus que Saint Pie V (sauf une fois par le pape Jean-Paul II dans la Constitution Apostolique) n'est jamais cité. Sans doute n'a-t-il rien à nous apprendre en matière de catéchisme, de doctrine, de Messe, d'Eucharistie, de sacerdoce. ? A moins qu'il en ait trop à nous apprendre sur le modernisme. ?

(Extrait de "Controverses" décembre 1992)

TÉMOIGNAGES HISTORIQUES SUR MÉLANIE CALVAT.

Extrait de : Documents de l'Association des enfants de N-D de la Salette et de Louis-Marie Grignon de Montfort. (suite).

**Lettre de Mgr Zola à M. Amedée Nicolas, Avocat,
rue Sénac 64, à Marseille.**

Lecce, 5 Janvier 1880.

Monsieur,

Je suis vraiment étonné de ce bruit qu'on fait maintenant en France, à l'occasion de la publication du récit et du Secret de Notre-Dame de la Salette...

...Mais, dans le Secret on parle de l'abomination qui a pénétré jusque dans le lieu saint... Hélas ! Monsieur, ce sont d'affreuses et bien tristes vérités. Mais le peuple, malheureusement, ne l'ignore pas. Il est témoin bien des fois, des plaies qui affligent et désolent l'Eglise : les scandales et les désordres des personnes consacrées à Dieu n'étant pas dérobés à ses yeux. Oh ! que je brûlerais bien volontiers toutes les pages du Secret, si je pouvais par là envelopper d'un voile épais et impénétrable tous ces égarements des ministres de Dieu, qui arment son bras des foudres de sa colère, et mettent dans les mains des radicaux les couteaux du massacre !

Je ne puis terminer cette lettre sans vous dire encore un mot au sujet de la vertueuse Mélanie, cette âme privilégiée qu'en France l'on méprise, et que l'on accuse d'invention, d'extravagance et de folie. Ces messieurs qui ont coutume de tout juger et de blâmer tout à la légère, ne connaissent que bien peu ce qui la regarde. Or, ainsi qu'elle fut honorée sur la montagne par la Mère de Dieu, elle a été aussi honorée par le Vicaire de Jésus-Christ, LEON XIII, qui, bien loin de la mépriser ou de la condamner, voulut l'écouter personnellement l'année dernière, et lui accorda une audience privée.

A cette occasion, elle demeura à Rome pendant cinq mois dans le couvent des Salésianes (la Visitation). Et c'est en ce temps-là qu'elle a été mieux connue et plus estimée, surtout par ces bonnes religieuses qui l'environnaient, et qui ont été bien édifiées par ses vertus et par sa sagesse. J'en ai reçu des attestations bien sûres de personnes de grande autorité, pendant que j'étais à Rome, en septembre dernier.

Ces renseignements, je crois suffiront pour répondre à votre question : si vous le croyez, vous pourrez bien les faire connaître à Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Marseille, mais pas à d'autres, ni les publier de ma part.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Votre très humble serviteur,

Sauveur-Louis, Evêque de Lecce.

IV. — Bref Pie IX, Pape.

En perpétuelle mémoire de la chose.

Dans la vue d'augmenter la religion des fidèles, et désirant procurer le salut des âmes par une pieuse charité, et les célestes trésors de l'Eglise. Nous accordons, dans la divine miséricorde, aux fidèles des deux sexes sincèrement pénitents, qui se seront confessés, auront reçu la sainte communion, et visiteront quelque jour de l'année que ce soit, le sanctuaire ou

l'église nommée de la bienheureuse Vierge Marie de la Salette, diocèse de Grenoble, et qui y auront prié Dieu pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, et l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise, une indulgence plénière à gagner une seule fois, dans l'année qu'il plaira à chaque fidèle de choisir, le pardon de tous ses péchés et leur rémission. Les présentes valant pour l'avenir et à perpétuité, et ce, nonobstant toutes dispositions contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 3 septembre de l'an 1852. De notre pontificat le septième.

Pour S. Em. le Cardinal Lambruschini, J.-B. Brancaleone, etc.

IX. — Indult.

Pour le diocèse de Grenoble.

Le Révérendissime Evêque de Grenoble a humblement supplié Sa Sainteté l'illustre Pontife Pie IX, de vouloir bien ajouter aux nombreux privilèges dont le Saint-Siège apostolique a bien voulu décorer le sanctuaire de la bienheureuse Vierge Marie de la Salette, un nouvel Indult en vertu duquel toutes les églises du diocèse puissent célébrer, comme dans les fêtes de la bienheureuse Vierge Marie par une Messe solennelle et par le chant des Vêpres, **la mémoire de l'apparition de la Mère de Dieu à la Salette**, ou le 19 septembre, **jour même de l'apparition**, ou le dimanche suivant. Sur le rapport que moi soussigné, pro-secrétaire de la sacrée Congrégation des Rites, ai fait, Sa Sainteté, par une faveur spéciale, a bien voulu exaucer la demande telle qu'elle lui a été faite, pourvu que, par rapport à la Messe solennelle, il ne se rencontre aucune fête double de première classe: et que, quant aux vêpres, ceux qui sont tenus à l'office canonial ne manquent pas de réciter en particulier les Vêpres qui correspondent à l'office du jour.

Que si on préfère célébrer la **mémoire de l'apparition** par l'office entier et les Vêpres du patronage de la Mère de Dieu, Sa Sainteté accorde avec bonté que cela se fasse sous le rite double-majeur, pourvu que l'on se conforme en tout aux rubriques, nonobstant toutes dispositions contraires.

Le 2 décembre 1852.

A. Cardinal Lambruschini,

Préf. de la S.C. des rites,

Dom. Gigli,

Pro-Secrét. de la S.C. des rites.

Bref de Pie IX à M. Similien

[Extrait du livre de F. Conteville "Pie IX et le Père Semenko". (P. 113).]

Pie IX, Pape.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous nous réjouissons, cher fils, de ce que, docile à nos conseils, et à l'élan de votre piété, vous avez mis tous vos soins, et vous n'avez reculé devant aucune fatigue, pour étendre le culte de la Mère de Dieu et augmenter la splendeur du temple qui lui est dédié sur la montagne de La Salette. Assurément, celle à qui l'on ne rend point en vain le plus léger office, vous réserve, nous n'en doutons point, une récompense digne de sa libéralité; soit pour les longs et nombreux voyages que vous avez entrepris, afin de recueillir les fonds nécessaires.

LE CHRIST ROI DES NATIONS

Le Père A. PHILIPPE C.ssR.

Le catéchisme des Droits Divins dans l'Ordre Social. JÉSUS-CHRIST, MAÎTRE ET ROI !

NEUVIEME LECON

LE PECHE DU LIBERALISME : PECHE DE L'EUROPE ET DU MONDE

Première question. — **Le libéralisme est-il un péché ?**

Réponse. — Incontestablement. Il faut tenir compte des bonnes intentions, du défaut de lumières et de l'ambiance qui diminuent les responsabilités, mais à considérer les choses en elle-mêmes, le libéralisme est un péché de l'esprit.

Deuxième question. — **Expliquez-vous. Comment faut-il comprendre ce péché de l'esprit ?**

Réponse. — Rappelez-vous ce qui a été dit, en réponse à la deuxième leçon, question dixième. Le péché que nous avons signalé à cet endroit, est un péché de l'esprit. Ce péché, qui est celui du libéralisme, comporte à l'égard de Dieu une injustice et une suprême injure. En effet dans la Déclaration des Droits de l'homme et dans les libertés qui en découlent, l'homme s'est substitué à Dieu. Voici comment les choses se sont passées. De par les principes et le droit modernes, seul l'homme doit et peut se trouver là où Dieu, précisément parce qu'Il est Dieu, doit être Créateur et Maître absolu, de par la nature même des choses, Il est le Dieu de la conscience individuelle, le Dieu de la Société, des Nations et de l'Univers. On le supprime et, en sa place, l'esprit humain établit l'homme et la pensée de l'homme, en tant que substitué à Dieu, c'est-à-dire déifié, maître absolu et arbitre de ses destinées personnelles, familiales et sociales, nationales, internationales et mondiales. L'homme est, et s'est déclaré le maître. Si, dans sa sagesse, il juge opportun de se soumettre à ce que dans sa pensée il estime «Dieu», «le Christ», «l'Eglise», il ne sera pas molesté parce qu'il est maître de sa conscience. Il en doit être tout autrement de l'introduction de ce Dieu et de son Eglise dans la Société et les Etats. L'homme étant officiellement substitué à Dieu, quiconque veut rendre à Dieu sa place devient ennemi de l'homme qui est maître de l'Univers et de l'Ordre Social. Dieu est nécessairement usurpateur. L'Eglise est usurpatrice. Tout effort de la part de l'Eglise pour accomplir sa mission dans l'Ordre Social est inévitablement une mainmise cléricale sur la Société. La laïcisation générale et universelle est une nécessité. L'individu est laïcisé. On ne veut connaître en lui qu'une grandeur humaine, de justice, de bonté, etc. Toute institution sociale doit être laïcisée : les Etat, les Constitutions des Peuples et leur législation, les Gouvernements, les Parlements, les Sénats, tout organisme officiel, toute institution publique et même les institutions privées, dès qu'elles entrent en rapport avec un organisme officiel, doivent porter le caractère de l'homme seul. L'empreinte surnaturelle est effacée de partout. L'Ordre surnaturel doit être non-existant. L'Eglise, si elle survit en raison de volontés individuelles, sera, tout au plus, une société privée sans aucun droit public. Elle ne peut jouir au point de vue social, que des droits et privilèges que l'homme estime pouvoir lui accorder. Un gouvernement composé d'individualités catholiques pourra lui être favorable, mais cette faveur relèvera nécessairement de l'homme, qui, de droit, la refusera ou l'octroiera à son gré. C'est l'injustice suprême, puisqu'on prive l'Être Suprême de son droit absolu; c'est l'injure souveraine puisque, après l'avoir dépouillé injustement, on le déclare usurpateur.

Troisième question. — **Comment les libertés modernes aboutissent-elles à cette conclusion fatale ?**

Réponse. — Nous l'avons dit, pour l'homme moderne la seule vérité existante c'est la pensée de l'homme. Par le fait, toute Société et tout Etat, qui sont bâtis sur les Principes de 89 se sont établis dans l'impossibilité de reconnaître ou de professer aucune vérité; de reconnaître ou de professer aucun culte. C'est la conséquence logique des grandes libertés modernes. Je m'explique : prenons comme exemple la liberté d'enseignement. *Tel maître* enseigne les propositions que voici : «Dieu existe» — «Jésus Christ est Dieu» — «L'Eglise catholique est une oeuvre divine.» En vertu de ses principes, l'Etat doit le laisser faire. *Tel autre maître* enseigne les doctrines contradictoires des premières : «Dieu n'est pas». — «Jésus-Christ n'a pas existé, ou n'est qu'un halluciné.» — «L'Eglise est une vaste conspiration.» En vertu des mêmes principes, l'Etat doit laisser faire. C'est-à-dire que l'Etat n'adhère à aucun de ces enseignements et doit n'en reconnaître aucun

comme vrai. Il doit les protéger tous deux au même titre constitutionnel et au même degré. La seule vérité pour lui, c'est que chacun est libre d'enseigner. Au point de vue strictement logique, l'*Etat moderne* est donc nécessairement *athée et libre-penseur*, parce que, les Constitutions des Etats sont *libres-penseuses, athées* ou plus exactement *a-vraies, «sans vérité»*, c'est-à-dire pratiquement : *contre la vérité, contre Dieu*. En effet, quand l'Etat moderne se trouve en face d'une vérité réellement existante, telle la vérité première : Dieu.

— Quelle doit donc être son attitude sous peine de renier ses principes ? Il faut qu'il ne sache pas que dans la proposition «Dieu est» se trouve la vérité. Il faut qu'il n'adhère pas à cette proposition. S'il y adhérait, il exprimerait sa connaissance de la vérité et sa volonté de lui être attaché. Il ne peut faire ni l'un ni l'autre. Son attitude doit être semblable devant chacun de ces deux enseignements : «Dieu est», «Dieu n'est pas». Socialement, l'Etat moderne doit ne pas savoir s'il y a vérité. Il doit s'opposer à ce qu'un enseignement pénètre chez lui au titre de vérité. Cette introduction de la vérité serait une supériorité de celle-ci sur l'Etat et la Constitution des pays. Ce qui ne peut-être. Les Etats et les Constitutions des Peuples doivent s'opposer à l'action de la Vérité afin qu'ils restent ce qu'ils sont, c'est-à-dire, a-vrais, athées, opposés à tout principe qui ne les laisse pas maîtres et arbitres de leurs destinées, et pratiquement contre Dieu, contre le Christ et contre l'Eglise. Au contraire, toute pensée, en tant que pensée de l'homme, est de droit enseignable. Elle obtient le suffrage de l'Etat. Le motif est péremptoire. L'Etat ne connaît que l'homme. La pensée humaine et toute idée sont un produit de l'esprit humain. En les enseignant, rien de supérieur à l'homme n'est introduit dans la Société. Les pensées : «Dieu est», «L'Eglise catholique est divine» peuvent être enseignées de droit, non parce qu'elles sont l'expression de la vérité objective, mais parce que des sujets de l'Etat estiment ces pensées bonnes et d'utilité privée ou publique. Les pensées : «Dieu n'est pas», «l'Eglise catholique est une fourberie» peuvent être enseignées au même titre. Ainsi en doit-il être logiquement de l'enseignement du vol, du meurtre, de l'immoralité et de l'assassinat. Une législation en contradiction avec les principes de l'Etat, condamne et exécute le malheureux qui en vient aux voies de fait, mais n'interdit pas un enseignement qui conduit à ces voies. Bref, l'Etat enseigne, par ses sujets, la pensée de ses sujets. Il doit en être ainsi, parce qu'il ne connaît que l'homme et ce qui est de l'homme. Voilà comment les Principes et le Droit Modernes aboutissent fatalement à une injustice souveraine à l'égard de Dieu et à une injure suprême à son adresse. Voici en quels termes s'exprime Léon XIII dans sa lettre à l'Archevêque de Bogota : «Lorsqu'il s'agit de la façon de se comporter vis-à-vis de la chose publique, les catholiques sont sollicités par des intérêts contraires et s'exaspèrent en de violentes discordes qui proviennent le plus souvent de divergences dans l'interprétation de la doctrine catholique au sujet du libéralisme. «...Le Souverain Pontife enseigne que le principe et le fondement du libéralisme est le rejet de la loi divine : «Ce que veulent en philosophie les partisans du naturalisme ou du rationalisme, les fauteurs du libéralisme le veulent dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie, les principes posés par le naturalisme. Or, le point de départ de tout rationalisme, c'est la souveraineté de la raison humaine qui, refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle et prétendant ne relever que d'elle-même, se considère elle-même et elle seule, comme étant le principe suprême, la source et le juge de la vérité. Telle est la prétention de ceux que nous avons appelés sectateurs du libéralisme : selon eux, il n'y a aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir dans la pratique de la vie, mais chacun est à soi-même sa propre loi. De là procède cette morale que l'on appelle indépendante et qui, sous l'apparence de la liberté, détournant la volonté de l'observation des divins préceptes, accorde à l'homme une licence illimitée. Tel est le premier et le plus pernicieux degré du libéralisme; tandis que, d'une part, il rejette, bien plus, détruit complètement toute autorité et toute loi divine soit naturelle,

Abonnements

Ecclésiastique	: Fr 15.-
Normal	: Fr. 30.-
Soutien	: Fr. 40.- et plus